COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.
Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 20/02/2024

Présents : Grégory BESSET, Sylvain FEYEUX, Romain JARJAVAL, Baptiste PIQUET, Alexis CURT, Olivier GUICHERD.
Excusé : Loïc CHABAUD.
Absents : Antony VAUDON, Murat BOLAT.
Assistent visio : Jean Noël TARTARIN, Guillaume STRIPPOLI.

CERTIFICAT MEDICAL

- ✓ Charlotte Cellier Devaux indisponible jusqu'à fin de saison
- ✓ Baptiste Piquet indisponible jusqu'au 12 février 2024
- ✓ Adil Jaouab indisponible du 5 février au 23 février 2024
- ✓ Philippe Fuseau indisponible du 7 au 16 février 2024
- ✓ Fromont Lucas indisponible du 5 au 12 février 2024
- ✓ Jules Bonnet Thevenon indisponible le 11 février 2024
- ✓ Jason Delquignies indisponible jusqu'au 11 mars 2024

COURRIERS ARBITRES

- François Nouri courrier reçu
- Jean Sébastien Payet courrier reçu
- Florian Muffat Jeandet demande d'observation réponse sera faite
- Alexis Boluen courrier reçu
- Romain Gouttefangeas courrier reçu, réponse faite
- Philippe Fuseau courrier reçu
- Florian Rhodet courrier reçu, réponse sera faite
- Pitou Willy courrier reçu
- Cédric Némery courrier reçu
- Yann Landais courrier reçu

COURRIERS CLUBS

- Plaine Tonique courrier reçu
- Jassans Frans Foot courrier reçu
- FC Turc Virieu courrier reçu
- Bresse Nord demande arbitre pour match U15, réponse faite
- E.S.R courrier reçu
- A.S.M.T courrier reçu, réponse faite

DIVERS

- Le district de l'Ain offre une veste a l'ensemble des arbitres. Celle-ci sera distribuée lors de la prochaine rentrée des arbitres en septembre.
- À la suite de la réunion du 10 février, une FIA sera organisée début mai dates probables : 1er, 04 et 05 mai.
- La CDA déplore en ce début de saison deux matchs arrêtés pour des compétitions U18 à cause de bagarres, envahissements de terrain. Un de nos arbitres a démissionné à la suite de ces incidents. La CDA remercie Patrice Masia, ainsi que Kévin Forgeron pour leur réactivité lors de ces évènements qui a permis d'éviter qu'ils empirent. En l'état il n'est pas tolérable que de tels comportements puissent perdurer.
- Festival U13 le 6 avril, les convocations seront envoyées aux sélectionnés.
- Un rappel général concernant l'article 1de la F.F.F sera fait à l'ensemble des arbitres de l'Ain.

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Sylvain FEYEUX

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2024/2025

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2023/2024 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que nous vous enverrons (en attente de voir si le support DMA sera le même ou pas) pour la saison 2024/2025, ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 6/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes).

  - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 pouvant être remplacée par la page 6 si la page 3 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement).

- 35 ans et plus au 01/07/2024 = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement) et Test d'effort qui sera valable 5 ans (attention au délai qui peut être légèrement long).

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/06/2024** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.